

# INFOS MAIDAIS – CFE

2021-DECEMBRE

## CFE

> je vérifie qu'elle ne m'est pas réclamée.

> je demande une exonération si besoin

### La CFE- Contribution Foncière des Entreprises : Qui doit payer ?

Cet impôt, calculé sur la base de la valeur locative de votre local ouvert au public OU sur vos recettes avec une base minimale (entre 223€ et 2229€ en général selon les communes) est théoriquement due par tous ceux qui ont une activité économique donc vous...MAIS

Depuis 1975 il existe une exonération de cette taxe (ancienne taxe professionnelle) au profit « des professeurs d'arts d'agrément.../...et de sports en général ».

Vous devez donc si on vous réclame cette taxe et que vous ne disposez pas d'un local ouvert au public demander cette exonération.

### Comment savoir si on vous réclame la CFE ?

Si vous avez reçu un mail précisant que le document CFE est en ligne, vérifiez si c'est le cas, si vous n'avez pas reçu de mail c'est que votre compte en ligne n'est pas ouvert...mais il peut y avoir un avis de CFE aussi...donc vérifiez bien :

**Le document est mis en ligne sur votre espace « pro » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : Il s'active dans l'icône « Votre espace professionnel »**

**ATTENTION à la première connexion votre mot de passe est envoyé par courrier postal, il faut compter 8/10 jours ...et la CFE est due pour le 17/12 prochain : Ne perdez pas de temps pour vérifier.**

Sur mon compte, une fois ouvert, je vais à « Consulter Avis CFE » > visualiser > Payer.

**Vous ne recevrez pas d'appel en « papier »** donc seule la consultation de votre compte en ligne permet de savoir si vous avez reçu un appel.

### Comment demander une exonération ?

Il faut renvoyer une copie de l'avis d'imposition avec le courrier de demande d'exonération qui est en ligne sur votre espace pro rubrique : Maidais / Fiches conseils / Pack CFE un modèle de courrier pour les Guides, Accompagnateurs, Moniteurs de Ski, de Canyon et de Parapente (à renvoyer avec le courrier annexe Ministère), un modèle pour les autres diplômés (à renvoyer seul sans annexe).

### J'ai payé et je n'aurais pas dû ?

J'utilise le même courrier en rajoutant que vous souhaitez le remboursement de la cotisation induite : Délai 31/12 N+1, donc d'ici au 31/12/2021 vous pouvez réclamer 2020, c'est trop tard pour les années précédentes.

### Résumé :

- J'ouvre mon espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
  - J'attends mon mot de passe
  - Je vérifie
  - Je demande une exonération si besoin
- Certains de vos collègues ont été directement saisis sur leur compte en banque faute d'avoir demandé 'exonération, il est donc prudent de vérifier.

Bon début de saison à tous,  
Anne